

Et si vous louiez votre toit ?

Dans le cadre d'un projet réunissant énergie et économie solidaire, SOLISCoop, une Société Coopérative d'Intérêt Collectif, va proposer prochainement aux Lillois de louer leurs toits.

C'est un projet inscrit au Plan Climat Lillois dont l'ensemble des actions a pour but de faire baisser de 20 % l'émission de CO2 d'ici dix ans.

Ce projet consiste à louer de grandes toitures pour y installer des panneaux photovoltaïques.

C'est Philippe Tostain, conseiller municipal en charge des économies d'énergie, qui est à l'origine du projet.

La Ville de Lille, LMCU, la région Nord - Pas- de-Calais financent ce projet dans le cadre de l'agenda 21.

Il est prévu d'installer 24 000 m2 de panneaux photovoltaïques sur cinq ans. Les toits devront avoir une superficie d'un minimum de 300 m2 et être exposés au sud. Ils seront loués 1 euro/m2, avec un bail de vingt ans et une visite annuelle pour contrôler l'installation. L'électricité sera ensuite revendue à EDF.

Le porteur du projet, Thomas Roillet, souhaite que SOLISCoop devienne le moteur solaire du développement durable dans la région.

Les citoyens pourront participer à SOLISCoop en investissant leur épargne au travers de Cigales (clubs d'investisseurs qui regroupent des personnes qui épargnent pour investir solidairement) dédiées au projet ou par le biais d'Autonomie et Solidarité (coopérative dont le capital provient de l'épargne solidaire de citoyens) et financer ainsi une toiture d'entreprise ou de bâtiment public – école, hôpital, administration – de leur quartier.

Contact : jkoefflerATcigales-npdc.org Tél : 03 20 540 951.

Qu'est-ce qu'une SCIC ?

La Société Coopérative d'Intérêt Collectif est une nouvelle forme d'entreprise qui existe depuis 2007. Elle permet d'associer autour d'un même projet des salariés, bénévoles, usagers, collectivités publiques, entreprises, associations, etc. On retrouve les SCIC dans des projets de développement local et durable où chaque actionnaire, même s'il possède plusieurs parts, n'a qu'une seule voix lors de prises de décisions en assemblée générale.

Source : Lille Magazine n°64 / Février 2010

Par

Publié sur Cafeduweb - Planète - Ecologie le lundi 8 mars 2010

Consultable en ligne : <http://ecologie.cafeduweb.com/lire/11658-si-vous-louiez-votre-toit.html>